



ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE SAMEDI 25 JUIN 2022 A ARSAC (33)

Liste des votes soumis aux clubs

- Approbation du Compte rendu de l'Assemblée Générale dématérialisée des 26 et 27 novembre 2021
- Compte-rendu d'activité de la saison 2021/2022 par la Secrétaire Générale
- Proposition de Modification des Statuts de la LFNA : article 13.4 - Mandat (du Comité de direction) - 1 vote, 2 choix :
 - Option 1 : deux mandats
 - Option 2 : trois mandats

Votes de principe :

- La participation des clubs à la rémunération des élus du Comité de Direction
- La pondération des voix des clubs lors des votes en AG
- L'Assemblée Générale d'Automne
- Le système de vote par anticipation
- Election des deux postes vacants au sein du Comité de direction. Deux candidats – 2 votes distincts :
 - Vote 1 : Bernard Lagarde
 - Vote 2 : Bernard Vaillant
- Election du Président délégué de la LFNA – Philippe Oyhamberry
- Propositions de Modification des Règlements Généraux de la LFNA :
 - . article 26 alinéas b et c – Participation aux rencontres - Restrictions collectives
 - . article 19, B, 6 – Forfait - Constatation d'un forfait et conséquence sportive
 - . article 8, 3 – Equipes de Jeunes
 - . article 8, 4 – Equipes de Jeunes
- Réforme des Compétitions Régionales Séniors
- Propositions pour les accessions D1 vers R3 – 1 vote, 2 choix :
 - Option 1 : statu quo
 - Option 2 : en fonction des résultats sportifs
- Réforme des Compétitions Régionales Jeunes – 2 votes :
 - Vote 1 : championnats U13 vers U14
 - Vote 2 : championnats U15 à U19 : 3 choix (statu quo / nouvelle réforme avec un championnat à l'année / nouvelle réforme avec un championnat en deux phases)
- Réforme des Compétitions Régionales Féminines
- Barème disciplinaire aggravé pour 2022-2023
- Election des 3 binômes délégués de la LFNA pour intégrer la délégation aux Assemblées de la FFF et de la LFA pour la saison 2022/2023 – 3 votes distincts